L'ORACLE FRANÇOIS,

DÉDIÉ

A l'Assemblée Nationale, au Roi & à toute la Nation.

L'Oracle des Siecles éclairés fut toujours la raison.

PAR M. J. D. L.

PEUPLES François, tranquillisez-vous, votre bonheur vient lentement; mais vous ne serez pas long-temps à en gouter les charmes. La raison prend tous les jours le dessus dans l'Assemblée Nationale.

En effet, c'est toujours la raison qui eût dû être le seul guide des hommes, & on ne les auroit pas vu aussi souvent se contredire ou déraisonner, faire & défaire ce qu'ils avoient fait, & en un mot, se rendre de plus en plus ridicules par leurs Arrêts, leurs Jugements & leurs Sentences.

Mais telles ont été les choſes dans tous les temps : l'homme plus jaloux de la gloire du moment, que de ſa gloire future, a toujours préféré les applaudiſſements momentanés aux éloges bien mérités. Auſſi ne faut-il pas être étonné, ſi juſqu'à ce jour on a connu ſi peu de grands hommes, ou pour mieux dire, s'il n'y en a jamais eu, à qui la poſtérité, & même leurs contemporains, n'aient été dans le cas de leur faire quelques reproches.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, que je veuille faire la moindre apoſtrophe à l'Aſſemblée Nationale, de qui la Nation ne peut que faire des éloges.

Cette Auguſte Aſſemblée ayant pris pour louable habitude de revenir ſur ſes pas, pour ne point mériter le reproche qu'on pourroit lui faire de trop précipiter ſes jugements ſur les différentes matieres qui s'agitent dans ſes Séances, il y auroit de l'injuſtice, à ce que je crois, de vouloir regarder comme décidées la plupart des queſtions qui y ont été préſentées.

Mais s'il en eſt de la plupart de ces queſtions, comme de la Conſtitution, qui demandent d'être long-temps réfléchies & méditées, avant d'être déterminées, je penſe qu'il eſt permis à tout le monde de s'en occuper ; & de faire connoître ſes avis, quand il les croit juſtes & raiſonnables.

J'ai vu & lu dans les Journaux, & autres Papiers publics, que parmi les différents abus dont



on a consenti la suppression, on a passé & consenti la suppression des dîmes sans remplacement; la suppression des Moines, & d'autres disent de tous les Corps Religieux, sous le prétexte que les Curés & les Vicaires sont les seuls Ecclésiastiques les plus nécessaires; & enfin la suppression des Maîtrises, pour faciliter aux Ouvriers à talents les moyens d'exercer librement leurs états.

Mais ces différentes suppressions ont-elles été bien réfléchies, quand elles ont été présentées ?

Non, à mon avis; car s'il est question aujourd'hui de faire l'avantage du Peuple, pour détruire à jamais le despotisme affreux des Ministres & des grands Seigneurs, que l'ignorance a plus souvent décelé que le mérite, la suppression des dîmes, des Moines & des Maîtrises, ne rendra jamais le Peuple plus heureux.

Qui profitera de la suppression des dîmes ? Sera-ce le pauvre, ou l'homme riche & aisé ? Ce n'est certainement pas le pauvre, parce que le pauvre n'est pas propriétaire, ou du moins il possede très-peu. Or, la cupidité de quelques individus a donc plus dominé les partisans de cette motion, que l'avantage de l'Etat ou de la Nation.

Mais, dit-on, le Clergé est trop riche, il insulte tous les jours à la misere du Peuple; il faut lui faire connoître ses devoirs.

Je ne m'y oppose pas, & j'avoue même qu'il en est fort souvent le scandale. Mais n'eût-il pas

mieux fallu convertir les dîmes en remplacement à prix d'argent, que de les ſupprimer, comme on a fait ? Il ne faut pour le ſentir que ſavoir un peu calculer.

On veut penſionner les Evêques, les Abbés, & leur donner le juſte néceſſaire : rien de mieux imaginé ; & il y a long-temps que cela ſeroit fait, ſi un Miniſtre plus hypocrite que ſage, & à qui j'en avois remis le travail, n'eût pas gardé mon ouvrage, & eût ſuivi mes conſeils.

Le Clergé a 160 millions de revenu ; les dîmes en font la moitié ; & ſur le bien du Clergé, il y en a le *Tiers* qui revient de *Droit* aux pauvres. Or, en ſupprimant les dîmes, n'eſt-ce pas ſur 80 millions que l'Etat aura de moins pour penſionner les Eccléſiaſtiques, 27 millions, dont il fruſtreroit les pauvres des Paroiſſes, & que ceux qui jouiront de cette ſuppreſſion ne rendront pas à ces malheureux ? Il ne faut pas être grand Grec pour ſentir que le remplacement des dîmes en argent eût été plus ſage que la ſuppreſſion totale, ſauf, ſi l'on veut, aux Municipalités à en faire la remiſe à ceux qui auroient été quelquefois grêlés ou gelés, parce qu'en tout il faut de l'intégrité. Mais continuons, & nous verrons s'il n'en eſt pas de même des deux autres articles.

Quant aux Moines, y a-t-on mieux réfléchi ? Non, & il n'y a, j'oſe le dire, que des gens ſans mœurs, ſans Religion & ſans conduite, qui ne connoiſſent pas le bien que la Religion fait dans l'État, qui puiſſent ſoutenir un paradoxe ſemblable.

Quoi ! Parce que les Moines ſont déréglés, li-

bertins, pour avoir leurs biens, il faut les ſupprimer ! Ne ſeroit-il pas plus raiſonnable d'incorporer les mendiants dans les Ordres rentés, les rendre utiles, & de défendre à tout Ordre Religieux de mendier à l'avenir, au lieu de vouloir faire une ſuppreſſion, qui ne tournera, ni à l'avantage de l'Etat, ni du pauvre, ni de la Religion; car on ſait que les Moines rentés ſecourent plus qu'aucun autre les malheureux, dans les temps de calamités? N'eſt-il pas d'ailleurs bien conſolant pour un homme, dans nos mœurs, de ſavoir qu'il trouvera un aſyle, quand il voudra ſe retirer du monde, plutôt que de voir qu'il n'aura plus cette perſpective? Je ſens bien que le déſir des Pédagogues du ſiecle ſeroit de voir la Religion détruite en France, afin de donner plus de cours à leurs paſſions & à leurs débauches, comme dans les Pays proteſtants : mais non : Louis XVI ſentira trop bien, quand il faudra ſigner encore ces objets, qui ne ſont que de Police ou de diſcipline, qu'il en a trop couté à ſes ayeux pour s'expoſer aux mêmes dangers ! Il ne faut que méditer ſur la plupart des faits que renferme l'Hiſtoire, pour ſavoir ce qui eſt arrivé à tous ceux qui ont oſé heurter de front la Religion, & porter atteinte aux bonnes mœurs.

Il en eſt de même des Maîtriſes. On a prononcé également la ſuppreſſion des Maîtriſes ſous le prétexte frivole de favoriſer les talents, & de rendre ſervice aux malheureux qui n'ont pas le moyen de ſe faire recevoir Maîtres.

Mais y a-t-on encore bien penſé ? & n'eût-on pas dû ſe rappeller que, lorſque M. Turgot eut fait paſſer au Conſeil la même ſuppreſſion, tout

le Commerce, les Arts & les Jurandes firent des repréſentations, pour faire ſupprimer l'Edit de Réglement à ce ſujet ?

J'ai bien oui dire, il eſt vrai, que, ſur les repréſentations que les ſix Corps des Marchands de Paris ont faites à l'Aſſemblée Nationale, on leur a promis que cette ſuppreſſion n'auroit pas lieu dans la Conſtitution. C'eſt bien auſſi ce qui m'a engagé à faire l'éloge de cette auguſte Aſſemblée, qui ne ſuit pas heureuſement les erremens des anciens Miniſtres & de leurs premiers Commis, qui ne revenoient jamais de leurs bévues ou de leurs.., lorſqu'ils les avoient commiſes. Car je puis bien dire que la miſere qui regne aujourd'hui en France, n'eût pas eu lieu, & le pauvre n'auroit pas payé le pain ſi cher cet hiver, ſi l'on eût voulu écouter les propoſitions d'un honnête Citoyen à ce ſujet, qui vouloit préſenter un Projet de Réglement, autant dans les intérêts de l'Agriculture, que du riche & du pauvre, & à qui ſeulement on n'a pas daigné lui répondre, quoique le Gouvernement ſera obligé d'y revenir.

Mais ſi ce n'eſt pas ce qu'il nous reſte à préſent à examiner, revenons ſur nos pas, & diſons : que de ſupprimer les Maîtriſes, ce ſeroit encore de toutes les bévues la plus grande que l'on pût faire.

Il faut néceſſairement des Maîtriſes dans un Royaume comme la France, ſi l'on veut faire fleurir le Commerce.

Qui favoriſe autant le Commerce en Angleterre que les Maîtriſes ? ou pour mieux dire, que la Loi

des apprentiſſages, qui exige qu'un homme aura été ſept ans apprentif, ou ouvrier dans la Cité, à Londres, avant d'être jugé capable de s'établir?

On ne ſent pas ceci en France. Il devroit pourtant tomber ſous les ſens, qu'un homme, depuis le plus grand juſqu'au plus petit, & depuis les Miniſtres juſqu'au Savetier, connuſſent au moins le métier ou l'état qu'ils veulent entreprendre, avant d'y être admis . . . Auſſi ne faut-il pas être étonné ſi l'on voit autant de banqueroute, de mauvaiſe foi ou d'ignorance dans tous les états & Profeſſions?

Je ſens, il eſt vrai, que l'homme à talents doit être favoriſé, & que le Gouvernement même devroit y prêter les mains dans tous les temps; c'eſt-à-dire, au lieu d'exiger cent piſtoles ou deux mille livres d'un homme qui veut s'établir, il ne devroit en demander que la rente, comme la choſe avoit été arrêtée, lorſqu'on remit les Maîtriſes.

Mais non: un Miniſtre en France ne ſachant où trouver de l'argent autrefois, en prenoit où il pouvoit, n'importe que la Société ou le Commerce en ſouffrît, cela lui étoit fort égal. Auſſi ne faut-il pas être ſurpris que les eſprits auſſi ſouvent révoltés & auſſi long-temps aigris, ſe ſoient portés à des extrémités, quand ils ont trouvé l'occaſion de ſe venger des Tyrans qui les ont tant de fois vexés, & qui vouloient en dernier lieu les maſſacrer.

Je ne crains point de le dire: pour faire une bonne Conſtitution en France, on eût dû s'y prendre d'une maniere différente qu'on ne l'a fait entrevoir;

682

&, s'il eſt permis encore de dire ſon avis ſur ce chef, on en préſentera le *Plan raiſonné* ſous quelques jours, qui prouvera qu'il faut aux François des Loix différentes que dans tout autre Pays, & néanmoins que leurs Loix s'accordent avec les mœurs de tous les peuples de l'univers, qui les attendent pour les prendre pour modele.

FIN.

EXTRAIT de l'Arrêté du Comité de Police.

Le Comité de Police ne s'oppose nullement à ce qu'on faſſe vendre par les Colporteurs tout Ouvrage qui porte le nom d'Auteur, d'Imprimeur ou nom de Libraire.

Signés, Le Comte DE MIROMENIL, DE CORBINIERE, DU MANGIN.

Chez LAURENS, *junior*, & CRESSONNIER, Libraire, rue S. Jacques, N°. 37.